

**TELUS CORPORATION**  
**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**(NON VÉRIFIÉ)**  
**30 SEPTEMBRE 2003**

## États consolidés des résultats

Périodes terminées les 30 septembre (non vérifié) (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2003	2002	2003	2002
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>1 806,2 \$</b>	1 766,3 \$	<b>5 320,4 \$</b>	5 212,3 \$
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Exploitation	1 051,7	1 103,2	3 175,3	3 338,9
Amortissement	308,9	307,3	949,5	898,5
Amortissement des actifs incorporels	98,3	93,5	278,9	261,9
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif (note 4)	2,3	313,3	12,1	328,9
	<b>1 461,2</b>	1 817,3	<b>4 415,8</b>	4 828,2
<b>BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION</b>	<b>345,0</b>	(51,0)	<b>904,6</b>	384,1
Autres charges	7,6	7,7	19,8	18,4
Coûts de financement (note 5)	136,5	98,6	467,2	454,0
<b>BÉNÉFICE (PERTE) AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET PART DES ACTIONNAIRES SANS CONTRÔLE</b>	<b>200,9</b>	(157,3)	<b>417,6</b>	(88,3)
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices (note 6)	84,0	(50,5)	133,0	(0,9)
Part des actionnaires sans contrôle	1,0	0,6	2,7	2,4
<b>BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)</b>	<b>115,9</b>	(107,4)	<b>281,9</b>	(89,8)
Dividendes sur actions préférentielles et privilégiées	0,9	0,8	2,6	2,6
Intérêts sur débetures convertibles, après impôts sur les bénéfices	1,8	1,8	5,3	5,1
<b>BÉNÉFICE (PERTE) AFFÉRENT AUX ACTIONS ORDINAIRES ET AUX ACTIONS SANS DROIT DE VOTE</b>	<b>113,2 \$</b>	(110,0) \$	<b>274,0 \$</b>	(97,5) \$
<b>BÉNÉFICE (PERTE) PAR ACTION ORDINAIRE ET ACTION SANS DROIT DE VOTE (en dollars) (note 7)</b>				
– De base	0,32	(0,35)	0,79	(0,32)
– Dilué	0,32	(0,35)	0,78	(0,32)
<b>DIVIDENDES DÉCLARÉS PAR ACTION ORDINAIRE ET ACTION SANS DROIT DE VOTE (en dollars)</b>	<b>0,15</b>	0,15	<b>0,45</b>	0,45
<b>NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ TOTAL D'ACTIONS ORDINAIRES ET D'ACTIONS SANS DROIT DE VOTE EN CIRCULATION (en millions)</b>				
– De base	350,1	315,3	348,5	308,7
– Dilué	353,2	315,3	350,8	308,7

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

## États consolidés des bénéfices non répartis

Périodes terminées les 30 septembre (non vérifié) (en millions)	Période de neuf mois	
	2003	2002
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>630,4 \$</b>	1 654,8 \$
Perte de valeur transitoire des actifs incorporels à durée de vie indéfinie	—	(595,2)
Solde d'ouverture ajusté	<b>630,4</b>	1 059,6
Bénéfice net (perte nette)	<b>281,9</b>	(89,8)
Moins :		
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote versés en espèces	124,3	969,8
Dividendes sur actions ordinaires et actions sans droit de vote réinvestis en actions nouvellement émises	32,5	31,7
Dividendes sur actions préférentielles et privilégiées	2,6	2,6
Intérêts sur débetures convertibles, après impôts sur les bénéfices	5,3	5,1
<b>SOLDE À LA FIN (note 15)</b>	<b>747,6 \$</b>	824,5 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

## Bilans consolidés

(non vérifié) (en millions)	Au 30 septembre 2003	Au 31 décembre 2002
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse et placements temporaires, montant net	102,3 \$	— \$
Débiteurs (notes 9, 17 b)	504,5	640,4
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir	342,1	134,0
Stocks	77,8	96,5
Frais payés d'avance et autres (note 17 b)	160,2	163,5
Impôts futurs à court terme	219,4	138,8
	<b>1 406,3</b>	<b>1 173,2</b>
Immobilisations, montant net (note 10)		
Immobilisations corporelles et autres	7 763,0	8 025,9
Actifs incorporels amortissables	819,1	998,5
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	2 954,5	2 950,1
	<b>11 536,6</b>	<b>11 974,5</b>
Autres actifs		
Frais reportés (note 11)	615,0	729,1
Impôts futurs	736,5	1 170,3
Placements	40,5	48,1
Écarts d'acquisition (note 12)	3 125,0	3 124,6
	<b>4 517,0</b>	<b>5 072,1</b>
	<b>17 459,9 \$</b>	<b>18 219,8 \$</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		
Passif à court terme		
Encaisse et placements temporaires, montant net	— \$	9,0 \$
Créditeurs et charges à payer (note 17 b)	1 266,4	1 198,8
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif (note 4)	178,9	400,4
Dividendes à payer	53,3	52,2
Facturation par anticipation et dépôts de clients (note 17 b)	390,8	330,3
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 13)	285,8	190,3
	<b>2 175,2</b>	<b>2 181,0</b>
Dette à long terme (note 13)	<b>6 632,5</b>	<b>8 197,4</b>
Autres passifs à long terme (note 14)	<b>1 018,7</b>	<b>405,3</b>
Impôts futurs	<b>986,3</b>	<b>992,3</b>
Part des actionnaires sans contrôle	<b>10,5</b>	<b>11,2</b>
Capitaux propres (note 15)		
Débitures convertibles	151,8	148,5
Actions préférentielles et privilégiées	69,7	69,7
Avoir des porteurs d'actions ordinaires	6 415,2	6 214,4
	<b>6 636,7</b>	<b>6 432,6</b>
	<b>17 459,9 \$</b>	<b>18 219,8 \$</b>

Engagements et passifs éventuels (note 16)

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

# États consolidés des flux de trésorerie

Périodes terminées les 30 septembre (non vérifié) (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2003	2002	2003	2002
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>				
Bénéfice net (perte nette)	115,9 \$	(107,4) \$	281,9 \$	(89,8) \$
Ajustements visant un rapprochement entre le bénéfice net (la perte nette) et les rentrées liées aux activités d'exploitation :				
Amortissement	407,2	400,8	1 228,4	1 160,4
Impôts futurs	95,7	(57,1)	351,0	(37,8)
Gain sur remboursement par anticipation de la dette à long terme	—	(82,4)	—	(82,4)
Montant net des charges (crédits) des régimes à prestations déterminées des employés	13,2	(2,1)	39,5	(11,8)
Contributions de l'employeur aux régimes à prestations déterminées des employés	(33,9)	(11,7)	(69,9)	(36,2)
Autres, montant net	2,3	(15,6)	36,7	(13,3)
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif, déduction faite des versements en espèces (note 4)	(29,8)	256,6	(221,5)	194,9
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 17 c)	279,1	423,7	83,0	297,1
Rentrées liées aux activités d'exploitation	849,7	804,8	1 729,1	1 381,1
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses en immobilisations (note 10 a)	(304,0)	(327,2)	(817,3)	(1 281,7)
Produit tiré de la vente de propriétés (note 10 c) et d'autres actifs	1,3	7,8	39,6	7,8
Autres	(5,1)	(2,7)	1,3	(36,4)
Sorties liées aux activités d'investissement	(307,8)	(322,1)	(776,4)	(1 310,3)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>				
Émission d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote	20,6	16,6	61,7	73,9
Émission dans le public d'actions sans droit de vote	—	337,4	—	337,4
Coût de l'émission dans le public d'actions sans droit de vote	—	(14,5)	—	(14,5)
Dividendes aux actionnaires	(41,6)	(43,2)	(130,2)	(96,3)
Émission de dette à long terme (note 13)	56,0	—	365,4	584,0
Remboursements par anticipation et à l'échéance de la dette à long terme (note 13)	(490,4)	(779,1)	(1 130,6)	(892,7)
Variation des obligations à court terme (papier commercial et emprunts bancaires)	—	—	—	(80,5)
Intérêts sur débetures convertibles	—	—	(5,1)	(5,1)
Autres	(0,8)	3,8	(2,6)	0,6
Sorties liées aux activités de financement	(456,2)	(479,0)	(841,4)	(93,2)
<b>SITUATION DE TRÉSORERIE</b>				
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des placements temporaires, montant net	85,7	3,7	111,3	(22,4)
Encaisse et placements temporaires, montant net, au début	16,6	(9,0)	(9,0)	17,1
Encaisse et placements temporaires, montant net, à la fin	102,3 \$	(5,3) \$	102,3 \$	(5,3) \$
<b>INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE</b>				
Intérêts versés	27,7 \$	48,6 \$	362,5 \$	392,9 \$
Impôts sur les bénéfices (y compris les crédits d'impôt à l'investissement (note 6) (reçus) versés	(38,4) \$	4,2 \$	(35,1) \$	24,0 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers consolidés intermédiaires.

### 30 SEPTEMBRE 2003 (non vérifié)

TELUS Corporation est l'une des plus importantes sociétés de télécommunications au Canada, offrant un éventail complet de produits et de services de télécommunications. La société est le plus important fournisseur titulaire de services de télécommunications dans l'Ouest canadien et fournit des services de données, de protocole Internet, de transmission de la voix et de communications sans fil dans le centre et l'est du Canada.

#### 1. États financiers intermédiaires

Les notes complémentaires figurant dans ces états financiers consolidés intermédiaires comprennent uniquement les événements et les opérations d'importance et non toutes les informations normalement présentées dans les états financiers vérifiés annuels de TELUS Corporation. Par conséquent, ces états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés vérifiés de TELUS Corporation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002. Ces états financiers consolidés intermédiaires sont dressés suivant les mêmes conventions comptables, sous réserve de ce qui est expliqué à la note 2 de ces états financiers consolidés intermédiaires, et les mêmes méthodes d'application que celles décrites aux états financiers consolidés de TELUS Corporation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002.

Le terme « société » désigne TELUS Corporation et, lorsque le contexte le permet ou l'exige, ses filiales.

#### 2. Faits nouveaux concernant les conventions comptables

##### a) Informations à fournir sur les garanties

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003, la nouvelle note d'orientation de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») relative aux informations à fournir sur les garanties s'applique à la société (note d'orientation concernant la comptabilité NOC-14 de l'ICCA) (se reporter à la note 16 c). Cette note d'orientation traite des informations à fournir par un garant, dans ses états financiers, sur les obligations auxquelles il est tenu en raison des garanties qu'il a données.

##### b) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

À compter de l'exercice 2004 de la société, les nouvelles recommandations de l'ICCA concernant la comptabilisation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (chapitre 3110 du *Manuel de l'ICCA*) s'appliquent à la société. Le nouveau chapitre vise la constatation et l'évaluation des passifs au titre des obligations réglementaires, contractuelles ou juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, normalement au moment où ils sont engagés, lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale de ces actifs. Les obligations sont initialement évaluées à leur juste valeur (au moyen de la méthode fondée sur l'actualisation) et les coûts qui en découlent sont capitalisés dans la valeur comptable des actifs en cause. Dans les périodes subséquentes, la société doit ajuster le passif pour refléter l'actualisation et toute variation du montant ou de l'échéancier des flux de trésorerie futurs sous-jacents. Le coût de la mise hors service des immobilisations est amorti de la même façon que l'actif en cause; l'actualisation est incluse dans l'établissement des résultats d'exploitation. À l'heure actuelle, la société évalue l'incidence de cette norme sur ses états financiers.

##### c) Relations de couverture

À compter de l'exercice 2004 de la société, la nouvelle note d'orientation de l'ICCA concernant la comptabilisation des relations de couverture s'applique à la société (note d'orientation concernant la comptabilité NOC-13 de l'ICCA). La convention comptable s'appliquant aux relations de couverture que la société a présentée antérieurement est conforme à la nouvelle note d'orientation.

#### 3. Instruments financiers

*Risque de prix – taux de change* : La société est exposée au risque de change qui découle des fluctuations des taux de change sur sa dette à long terme libellée en dollars américains. Des relations de couverture du risque de change ont été établies pour les paiements d'intérêt semestriels connexes et les paiements de capital à l'échéance.

La gestion du risque de change de la société consiste aussi à recourir à des contrats de change à terme pour fixer les taux de change sur les opérations et les engagements en devises à court terme. La comptabilité de couverture n'est appliquée à ces contrats de change à terme assortis d'une échéance à court terme que dans des situations exceptionnelles.

Au cours de 2003, la société a conclu des contrats de change à terme pour fixer les taux de change, en date du 30 septembre 2003, sur les engagements d'achat de 38 millions de dollars américains pour l'exercice 2003; la comptabilité de couverture a été appliquée à ces contrats de change à terme qui concernent tout le secteur Mobilité.

*Juste valeur* : Les justes valeurs de la dette à long terme et des débetures convertibles de la société sont évaluées en fonction des cours au marché de ces titres ou de titres similaires ou en fonction des taux courants offerts à la société pour des titres de créance de même échéance ainsi que pour l'utilisation de flux de trésorerie actualisés à l'aide des taux courants pour des instruments financiers similaires, d'une durée semblable et exposés à des risques comparables. La juste valeur des instruments financiers dérivés de la société utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change est évaluée de manière similaire.

(en millions)	Au 30 septembre 2003		Au 31 décembre 2002	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme	6 918,3 \$	7 900,5 \$	8 387,7 \$	8 338,2 \$
Débetures convertibles	151,8 \$	153,4 \$	148,5 \$	137,6 \$
Instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt et le risque de change a)				
- Passif de couverture reporté (note 14)	574,4 \$	637,3 \$	— \$	— \$
- Actif de couverture reporté (note 11)	— \$	— \$	134,1 \$	315,7 \$

a) Encours nominal de 4 890,4 \$ (4 925,7 \$ au 31 décembre 2002).

#### 4. Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif

En 2001, la société a mis en œuvre la première phase du programme d'efficacité opérationnelle visant à améliorer la productivité opérationnelle et financière ainsi que la compétitivité de la société. La première phase de ce programme visait la restructuration aux fins de fusion des activités de TELUS Mobilité et la réorganisation de TELUS Communications. Environ la moitié de la charge inscrite à ce titre en 2001 était liée aux coûts d'intégration de TELUS Mobilité, y compris la réduction de valeur des immobilisations désuètes, les charges de reconfiguration des appareils et les indemnités de licenciement de personnel. Les charges restantes étaient liées à la réorganisation de TELUS Communications, y compris les indemnités de licenciement de personnel et les charges de réduction de valeur des immobilisations.

La seconde phase du programme d'efficacité opérationnelle amorcée au début de 2002 a continué de mettre l'accent sur la réduction de l'effectif, mais elle comportait également un examen détaillé de tous les processus de la société en vue de repérer des occasions d'améliorer l'efficacité financière et opérationnelle. Par conséquent, la société a mis en place un programme offrant un régime d'incitation à la retraite anticipée et un régime d'incitation au départ volontaire à 11 000 employés d'unité de négociation sur un total de plus de 16 000, et la société a annoncé les détails des initiatives du programme d'efficacité opérationnelle, incluant la rationalisation des processus, une diminution du portefeuille de produits de TELUS et des processus connexes, l'utilisation optimale des biens immobiliers, des réseaux et des autres actifs, la gestion améliorée des commandes des clients, le resserrement des fonctions de soutien au sein de la société, la consolidation des fonctions opérationnelles et administratives, et le regroupement des centres de communication avec les clients.

La troisième phase du programme d'efficacité opérationnelle, qui a débuté au troisième trimestre de 2002, mettait l'accent sur la mise en application des initiatives indiquées ci-dessus. Le regroupement des bureaux administratifs était pour ainsi dire terminé au 31 décembre 2002.

Le tableau suivant indique les coûts du programme jusqu'à présent et leur variation au cours de la période, de même que les passifs correspondants et leur variation au cours de la période.

(en millions)	Du lancement du programme a) jusqu'au 31 décembre 2002	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2003	Du lancement du programme a) jusqu'au 30 septembre 2003	Éléments du programme a) ne pouvant pas encore être constatés	Total du programme a)
Coûts de réduction de l'effectif					
Départs volontaires (régime d'incitation à la retraite anticipée, régime d'incitation au départ volontaire et autres)	498,5 \$	— \$	498,5 \$	— \$	498,5 \$
Départs non volontaires et autres	220,8	—	220,8	—	220,8
Frais de résiliation de baux	719,3	—	719,3	—	719,3
Radiation d'actifs et autres charges	16,1	3,4	19,5	—	19,5
	32,9	8,7	41,6	7,3	48,9
Coûts de restructuration et de réduction de l'effectif	768,3	12,1	780,4	7,3 \$	787,7 \$
Moins :					
Paievements (note 17 c)	332,0	222,3	554,3		
Radiation d'actifs liés à la restructuration et autres	30,5	11,3	41,8		
Reclassement au poste « Autres passifs à long terme » (passif au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite)	5,4	—	5,4		
	367,9	233,6	601,5		
Créditeurs et charges à payer à l'égard de la restructuration et de la réduction de l'effectif	400,4 \$	(221,5) \$	178,9 \$		

a) Le programme comprend les phases 1, 2 et 3 du programme d'efficacité opérationnelle.

Le tableau suivant présente la situation de diverses initiatives dans le cadre du programme d'efficacité opérationnelle. Les charges et les passifs liés au régime d'incitation à la retraite anticipée et au régime d'incitation au départ volontaire sont constatés au moment où l'employé accepte l'offre officielle de la société. Par conséquent, les coûts liés au programme d'efficacité opérationnelle pourraient et ont été, le cas échéant, constatés avant que l'événement sous-jacent ne se produise.

	Du lancement du programme a) jusqu'au 31 décembre 2002	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2003	Du lancement du programme a) jusqu'au 30 septembre 2003	Par la suite	Total du programme a)
Regroupement des centres de communication avec les clients	24	15	39	7	46
Fermeture de boutiques de TELUS	33	—	33	—	33
Réduction de l'effectif (déduction faite des recrutements ciblés)					
Phase 1	800	—	800	—	800
Phases 2 et 3	5 200	800	6 000	500	6 500
	6 000	800	6 800	500	7 300

a) Le programme comprend les phases 1, 2 et 3 du programme d'efficacité opérationnelle.

## 5. Coûts de financement

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2003	2002	2003	2002
Intérêts sur la dette à long terme	165,5 \$	180,6 \$	503,8 \$	540,1 \$
Intérêts sur les obligations à court terme et autres	0,9	0,3	5,3	3,0
Perte de change a)	0,8	0,8	—	0,1
Gain sur remboursement par anticipation de la dette à long terme b)	—	(82,4)	—	(82,4)
	167,2	99,3	509,1	460,8
Intérêts capitalisés pendant la construction	—	(0,1)	—	(0,5)
Intérêts créditeurs (y compris les intérêts reçus relativement aux remboursements d'impôts)	(30,7)	(0,6)	(41,9)	(6,3)
	136,5 \$	98,6 \$	467,2 \$	454,0 \$

a) Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2003, ces montants comprennent respectivement des gains (pertes) de néant [(0,1) \$ en 2002] et de 0,6 \$ [(0,4) \$ en 2002], ayant trait à l'inefficacité de la couverture.

b) Ce montant comprend un gain de 4,3 \$ qui résulte du règlement connexe d'instruments financiers qui couvraient la dette à long terme libellée en dollars américains qui a été remboursée au troisième trimestre de 2002.

## 6. Impôts sur les bénéfices

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2003	2002	2003	2002
Exigibles	(11,7) \$	6,6 \$	(218,0) \$	36,9 \$
Futurs	95,7	(57,1)	351,0	(37,8)
	84,0 \$	(50,5) \$	133,0 \$	(0,9) \$

La charge (l'économie) d'impôts sur les bénéfices de la société diffère de celle obtenue par l'application des taux d'imposition prescrits par la loi en raison des éléments suivants :

Trimestres terminés les 30 septembre (en millions de dollars)	2003		2002	
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prescrits par la loi	74,3 \$	37,0 %	(61,2) \$	38,9 %
Partie non imposable des gains	—		(14,0)	
Réévaluation des actifs et des passifs d'impôts futurs en raison de la baisse des taux prévus par la loi	1,1		16,0	
Autres	2,8		2,0	
	78,2	38,9 %	(57,2)	36,4 %
Impôt des grandes sociétés	5,8		6,7	
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices présentée aux états consolidés des résultats	84,0 \$	41,8 %	(50,5) \$	32,1 %
Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre (en millions de dollars)	2003		2002	
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prescrits par la loi	154,6 \$	37,0 %	(34,2) \$	38,7 %
Partie non imposable des gains	—		(14,0)	
Réévaluation des actifs et des passifs d'impôts futurs en raison de la baisse des taux prévus par la loi	0,9		16,0	
Taux des exercices précédents appliqués au règlement de questions fiscales	(47,0)		2,0	
Autres	7,9		9,4	
	116,4	27,9 %	(20,8)	23,6 %
Impôt des grandes sociétés	16,6		19,9	
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices présentée aux états consolidés des résultats	133,0 \$	31,8 %	(0,9) \$	1,0 %



La société exerce des activités de recherche et de développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2003, la société a enregistré respectivement des crédits d'impôt à l'investissement de néant (néant en 2002) et de 1,2 million de dollars (40,0 millions en 2002), desquels un montant de néant (néant en 2002) et de 1,0 million de dollars (40,0 millions en 2002) a été respectivement comptabilisé en réduction des charges d'exploitation et le solde, en réduction des dépenses en immobilisations.

## 7. Montants par action

Le calcul du bénéfice (de la perte) de base par action ordinaire et action sans droit de vote s'obtient par la division du bénéfice (de la perte) afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote par le nombre moyen pondéré total d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation au cours de la période. Le calcul du bénéfice (de la perte) dilué par action ordinaire et action sans droit de vote traduit l'incidence des options sur actions et des bons de souscription ainsi que des actions pouvant être émises à la conversion de débetures.

Les tableaux ci-dessous présentent le rapprochement des numérateurs et des dénominateurs entrant dans le calcul du résultat de base et dilué par action.

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2003	2002	2003	2002
Bénéfice net (perte nette)	115,9 \$	(107,4) \$	281,9 \$	(89,8) \$
Déduire :				
Dividendes sur actions préférentielles et privilégiées	0,9	0,8	2,6	2,6
Intérêts sur débetures convertibles	1,8	1,8	5,3	5,1
Bénéfice (perte) de base et dilué afférent aux actions ordinaires et aux actions sans droit de vote	113,2 \$	(110,0) \$	274,0 \$	(97,5) \$

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2003	2002	2003	2002
Nombre moyen pondéré total de base d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation	350,1	315,3	348,5	308,7
Effet des titres dilutifs				
Exercice d'options sur actions et de bons de souscription	3,1	—	2,3	—
Nombre moyen pondéré total dilué d'actions ordinaires et d'actions sans droit de vote en circulation	353,2	315,3	350,8	308,7

Le calcul du bénéfice dilué (de la perte diluée) par action ordinaire et par action sans droit de vote ne tient pas compte de certaines options sur actions en cours visant respectivement 15,5 millions et 16,2 millions d'actions pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2003, parce que le prix de levée de ces options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires et des actions sans droit de vote pendant les périodes visées. De la même manière, le calcul du bénéfice dilué (de la perte diluée) par action ordinaire et par action sans droit de vote ne tient pas compte des débetures convertibles, qui pouvaient être converties en 3,8 millions d'actions au trimestre et à la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2003, parce que le prix de conversion était supérieur au cours moyen des actions ordinaires et des actions sans droit de vote pendant les périodes visées.

**8. Rémunération à base d'actions**

La société applique la méthode de la valeur intrinsèque pour comptabiliser les attributions d'une rémunération à base d'actions à ses employés. Par conséquent, aucune charge de rémunération afférente aux régimes d'options sur actions n'est constatée dans les comptes. Dans le cas des options sur actions attribuées après 2001, la société est tenue de présenter l'incidence sur le bénéfice et le bénéfice par action qu'aurait eu l'application de la méthode de la juste valeur à la rémunération à base d'actions. Sachant que la juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2003 est de 6,86 \$ (1,68 \$ en 2002) et de 4,63 \$ (7,30 \$ en 2002), respectivement, cette incidence se traduirait approximativement par les montants pro forma que voici :

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2003	2002	2003	2002
Charge de rémunération	4,4 \$	1,6 \$	13,4 \$	4,0 \$
Bénéfice net (perte nette)				
Présenté	115,9 \$	(107,4) \$	281,9 \$	(89,8) \$
Pro forma	111,5 \$	(109,0) \$	268,5 \$	(93,8) \$
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire et action sans droit de vote				
Bénéfice de base				
Présenté	0,32 \$	(0,35) \$	0,79 \$	(0,32) \$
Pro forma	0,31 \$	(0,35) \$	0,75 \$	(0,33) \$
Bénéfice dilué				
Présenté	0,32 \$	(0,35) \$	0,78 \$	(0,32) \$
Pro forma	0,31 \$	(0,35) \$	0,74 \$	(0,33) \$

Étant donné que seules les options sur actions attribuées après 2001 sont incluses, ces informations pro forma risquent de ne pas être révélatrices des incidences sur le bénéfice net présenté pour les exercices futurs.

La juste valeur de chaque option attribuée est estimée au moment de l'attribution à l'aide du modèle Black et Scholes et repose sur les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2003	2002	2003	2002
Taux d'intérêt sans risque	3,9 %	5,5 %	4,9 %	5,8 %
Durée de vie prévue (en années)	4,5	6,5	4,5	9,8
Volatilité prévue	40,0 %	35,0 %	40,0 %	35,1 %
Rendement lié aux dividendes	2,7 %	7,1 %	3,9 %	3,8 %

Les extinctions d'options sont comptabilisées durant la période au cours de laquelle survient l'extinction.

**9. Débiteurs**

Le 26 juillet 2002, TELUS Communications Inc., filiale en propriété exclusive de TELUS, a conclu une convention (la « titrisation de l'exercice 2002 ») avec une fiducie de titrisation sans lien de dépendance aux termes de laquelle TELUS Communications Inc. est en mesure de vendre une participation dans certaines de ses créances, sous réserve d'un montant maximal de 650 millions de dollars.

(en millions)	Au 30 septembre 2003	Au 31 décembre 2002
Portefeuille géré total	1 007,4 \$	1 139,0 \$
Créances titrisées	(606,5)	(595,4)
Droits conservés dans les créances vendues	103,6	96,8
Créances détenues	504,5 \$	640,4 \$

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2003, la société a constaté respectivement des pertes de 0,7 million de dollars (2,2 millions en 2002) et de 3,7 millions (2,2 millions en 2002) sur la vente de créances, découlant de la titrisation de l'exercice 2002.

Les flux de trésorerie tirés des opérations de titrisation de l'exercice 2002 se présentent comme suit :

Périodes terminées le 30 septembre 2003 (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2003	2002	2003	2002
Produit cumulé tiré de la titrisation au début	485,0 \$	— \$	475,0 \$	— \$
Produit tiré de nouvelles titrisations	—	430,0	34,0	430,0
Paiements au titre de la réduction de la titrisation	(4,0)	—	(28,0)	—
Produit cumulé tiré de la titrisation à la fin	481,0 \$	430,0 \$	481,0 \$	430,0 \$
Produits tirés des montants encaissés réinvestis dans les opérations de titrisation à rechargement	1,137,6 \$	425,2 \$	3,137,3 \$	425,2 \$
Produits tirés des montants encaissés au titre des droits conservés	259,3 \$	84,2 \$	675,7 \$	84,2 \$

La société a publié un avis pour indiquer qu'en date du 27 octobre 2003, elle effectuerait un paiement de 106 millions de dollars au titre de la réduction de la titrisation.

## 10. Immobilisations

### a) Immobilisations, montant net

(en millions)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
			Au 30 septembre 2003	Au 31 décembre 2002
Immobilisations corporelles et autres				
Équipement du réseau de télécommunications	16 275,9 \$	10 371,5 \$	5 904,4 \$	6 252,9 \$
Biens loués à la clientèle	415,3	352,0	63,3	77,5
Bâtiments	1 522,7	724,6	798,1	836,0
Mobilier et matériel de bureau	857,6	604,9	252,7	280,8
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition	28,4	13,6	14,8	10,3
Autres	345,7	235,0	110,7	144,0
Terrains	49,0	—	49,0	55,4
Installations en construction	546,9	—	546,9	341,6
Matériaux et fournitures	23,1	—	23,1	27,4
	20 064,6	12 301,6	7 763,0	8 025,9
Actifs incorporels amortissables				
Clientèle	362,9	67,9	295,0	311,6
Logiciels	983,4	542,9	440,5	600,3
Emprises et autres	115,7	32,1	83,6	86,6
	1 462,0	642,9	819,1	998,5
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie				
Licences d'utilisation de spectre*	3 973,0	1 018,5	2 954,5	2 950,1
	25 499,6 \$	13 963,0 \$	11 536,6 \$	11 974,5 \$

\* L'amortissement cumulé sur les licences d'utilisation de spectre correspond à l'amortissement constaté avant 2002 et à la perte de valeur transitoire.

Les dépenses en immobilisations pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2003 incluent respectivement des ajouts de 37,4 millions de dollars (72,6 millions en 2002) et de 81,6 millions (210,9 millions en 2002) aux actifs incorporels amortissables.

Les dépenses en immobilisations pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2003 comprennent aussi respectivement des ajouts de 1,4 million de dollars (4,5 millions en 2002) et de 1,4 million (4,5 millions en 2002) aux actifs incorporels d'une durée indéfinie.

**b) Actifs incorporels amortissables**

Le montant cumulatif estimatif de la dotation aux amortissements des actifs incorporels amortissables, calculé en fonction des actifs détenus au 30 septembre 2003, s'établit comme suit pour chacun des cinq prochains exercices :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)

2003 (reste de l'exercice)	<b>85,6 \$</b>
2004	<b>262,0</b>
2005	<b>152,4</b>
2006	<b>52,5</b>
2007	<b>36,3</b>

**c) Vente de propriétés**

Au cours du premier trimestre de 2003, la société a cédé une propriété non stratégique en vertu d'une opération liée à un contrat de cession-bail. Un gain avant impôts de 8,2 millions de dollars découlant d'un produit en espèces total de 19,3 millions a été reporté et sera amorti sur la durée du bail.

Au cours du deuxième trimestre de 2003, la société a cédé des propriétés non stratégiques et réalisé des gains avant impôts totalisant 7,3 millions de dollars sur un produit net de 11,7 millions.

**11. Frais reportés**

(en millions)	Au 30 septembre 2003	Au 31 décembre 2002
Actif de retraite transitoire et excédent des cotisations au régime de retraite sur la charge aux résultats	<b>406,3 \$</b>	367,9 \$
Frais d'émission des titres d'emprunt, déduction faite de l'amortissement	<b>41,9</b>	53,4
Actif de couverture reporté	—	134,1
Coûts reportés afférents à l'installation et à l'activation de comptes clients a)	<b>98,0</b>	100,3
Autres	<b>68,8</b>	73,4
	<b>615,0 \$</b>	729,1 \$

a) Les frais initiaux d'activation d'un compte client, de même que les coûts directs correspondants qui ne dépassent pas les produits, sont reportés et constatés sur la durée moyenne prévue de la relation avec le client.

**12. Écart d'acquisition**

Les ajouts aux écarts d'acquisition découlant d'acquisitions et, en 2003, d'une contrepartie conditionnelle versée relativement à une acquisition effectuée au cours de l'exercice précédent s'établissent respectivement à 0,3 million de dollars (néant en 2002) et à 0,4 million (2,9 millions en 2002) pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2003.

### 13. Dette à long terme

#### a) Détails de la dette à long terme

(en millions de dollars)

<i>Série</i>	<i>Taux</i>	<i>Échéance</i>	<b>Au 30 septembre 2003</b>	<b>Au 31 décembre 2002</b>
Billets de TELUS Corporation				
CA	7,5 %	Juin 2006	<b>1 571,4 \$</b>	1 569,7 \$
US	7,5 %	Juin 2007	<b>1 569,4</b>	1 835,5
US	8,0 %	Juin 2011	<b>2 586,8</b>	3 026,6
			<b>5 727,6</b>	6 431,8
Facilités de crédit de TELUS Corporation				
		Mai 2004	<b>70,0</b>	655,0
Débentures de TELUS Communications Inc.				
1	12,00 %	Mai 2010	<b>50,0</b>	50,0
2	11,90 %	Novembre 2015	<b>125,0</b>	125,0
3	10,65 %	Juin 2021	<b>175,0</b>	175,0
5	9,65 %	Avril 2022	<b>249,0</b>	249,0
A	9,50 %	Août 2004	<b>189,5</b>	189,5
B	8,80 %	Septembre 2025	<b>200,0</b>	200,0
			<b>988,5</b>	988,5
Débentures-billets à moyen terme de TELUS Communications Inc.				
96-9	6,25 %	Août 2004	<b>20,0</b>	20,0
99-1	7,25 %	Juin 2030	<b>0,1</b>	151,0
			<b>20,1</b>	171,0
Billets à escompte de premier rang de TELUS Communications Inc.				
			<b>0,4</b>	0,8
Obligations hypothécaires de premier rang de TELUS Communications (Québec) Inc.				
T	10,80 %	Mars 2003	—	30,0
U	11,50 %	Juillet 2010	<b>30,0</b>	30,0
			<b>30,0</b>	60,0
Billets à moyen terme de TELUS Communications (Québec) Inc.				
1	7,10 %	Février 2007	<b>70,0</b>	70,0
Contrats de location-acquisition émis à divers taux d'intérêt allant de 5,3 % à 18,0 % et échéant à diverses dates jusqu'en 2008				
			<b>10,8</b>	10,1
Autres				
			<b>0,9</b>	0,5
Total de la dette			<b>6 918,3</b>	8 387,7
Moins : tranche à court terme			<b>285,8</b>	190,3
Dette à long terme			<b>6 632,5 \$</b>	8 197,4 \$

#### b) Échéances de la dette à long terme

Les exigences prévues relatives au remboursement de la dette à long terme pour chacun des cinq exercices terminés les 31 décembre sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions)	Facilités de crédit	Autres*	Total*
2003 (reste de l'exercice)	— \$	<b>5,9 \$</b>	<b>5,9 \$</b>
2004	<b>70,0</b>	<b>210,9</b>	<b>280,9</b>
2005	—	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>
2006	—	<b>1 579,8</b>	<b>1 579,8</b>
2007	—	<b>1 869,9</b>	<b>1 869,9</b>

\* Au besoin, les remboursements tiennent compte des taux de change couverts.

Après le 30 septembre 2003, la société a publié un avis pour indiquer qu'en date du 6 octobre 2003, elle rembourserait l'encours des facilités de crédit et qu'elle résilierait par la même occasion le swap de taux d'intérêt connexe qui fixait le taux d'intérêt sur la dette remboursée.

**14. Autres passifs à long terme**

(en millions)	Au 30 septembre 2003	Au 31 décembre 2002
Gain reporté sur les opérations de cession-bail d'immeubles	111,6 \$	111,1 \$
Passif au titre des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite	156,8	149,7
Passif de couverture reporté	574,4	—
Frais reportés afférents à l'installation et à l'activation de comptes clients a)	98,0	100,3
Autres	77,9	44,2
	<b>1 018,7 \$</b>	<b>405,3 \$</b>

a) Les frais initiaux d'activation d'un compte client, de même que les coûts directs correspondants qui ne dépassent pas les produits, sont reportés et constatés sur la durée moyenne prévue de la relation avec le client.

**15. Capitaux propres****a) Détails des capitaux propres**

(en millions de dollars, sauf les montants par action)		Au 30 septembre 2003	Au 31 décembre 2002		
Débetures convertibles		151,8 \$	148,5 \$		
Actions préférentielles et privilégiées de TELUS Communications Inc.					
Autorisées		Nombre			
Actions privilégiées de premier rang sans droit de vote		illimité			
Émises		Prime de remboursement b)			
Cumulatif					
6,00	Actions préférentielles	8 090	10,0 %	0,8	0,8
4,375	Actions privilégiées	53 000	4,0 %	5,3	5,3
4,50	Actions privilégiées	47 500	4,0 %	4,8	4,8
4,75	Actions privilégiées	71 250	5,0 %	7,1	7,1
4,75	Actions privilégiées (série 1956)	71 250	4,0 %	7,1	7,1
5,15	Actions privilégiées	114 700	5,0 %	11,5	11,5
5,75	Actions privilégiées	96 400	4,0 %	9,6	9,6
6,00	Actions privilégiées	42 750	5,0 %	4,3	4,3
1,21	Actions privilégiées	768 400	4,0 %	19,2	19,2
				<b>69,7</b>	<b>69,7</b>

(en millions de dollars, sauf les montants par action)		Au 30 septembre 2003	Au 31 décembre 2002
<b>Actions privilégiées</b>			
Autorisées			
Nombre			
Actions privilégiées de premier rang	1 000 000 000		
Actions privilégiées de second rang	1 000 000 000		
<b>Avoir des porteurs d'actions ordinaires</b>			
Actions			
Autorisées			
Nombre			
Actions ordinaires	1 000 000 000		
Actions sans droit de vote	1 000 000 000		
Émises			
Actions ordinaires c)		2 329,6	2 275,1
Actions sans droit de vote c)		3 279,2	3 243,2
Options et bons de souscription d), e)		53,9	56,8
Montant constaté au titre des actions pouvant être émises dans le cadre du régime incitatif à base d'actions f)		0,5	0,3
Écart de conversion cumulé		(3,0)	1,2
Bénéfices non répartis		747,6	630,4
Surplus d'apport		7,4	7,4
		<b>6 415,2</b>	<b>6 214,4</b>
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>6 636,7 \$</b>	<b>6 432,6 \$</b>

#### b) Actions préférentielles et privilégiées de TELUS Communications Inc.

TELUS Communications Inc. a le droit de racheter les actions préférentielles et les actions privilégiées sous réserve d'un préavis de trois mois.

#### c) Variation des actions ordinaires et des actions sans droit de vote

Périodes terminées le 30 septembre 2003	Trimestre		Période de neuf mois	
	Nombre d'actions	Montant (en millions)	Nombre d'actions	Montant (en millions)
<b>Actions ordinaires</b>				
Au début	189 386 078	2 314,1 \$	187 271 994	2 275,1 \$
Levée d'options sur actions d)	—	—	11 691	0,2
Achat d'actions par les employés	555 712	13,9	2 468 324	49,5
Réinvestissement de dividendes en actions	64 650	1,6	254 431	4,8
À la fin	<b>190 006 440</b>	<b>2 329,6 \$</b>	<b>190 006 440</b>	<b>2 329,6 \$</b>
<b>Actions sans droit de vote</b>				
Au début	159 614 463	3 262,6 \$	158 407 931	3 243,2 \$
Levée d'options sur actions d)	234 522	4,8	263 373	6,4
Régime incitatif à base d'actions f)	12 250	0,3	33 725	0,7
Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions g)				
Réinvestissement de dividendes en actions	539 829	11,2	1 666 613	28,1
Paiements facultatifs en espèces	13 196	0,3	42 618	0,8
À la fin	<b>160 414 260</b>	<b>3 279,2 \$</b>	<b>160 414 260</b>	<b>3 279,2 \$</b>

#### d) Régimes d'options sur actions

La société a établi divers régimes d'options sur actions dans le cadre desquels les administrateurs, les dirigeants et d'autres employés reçoivent des options sur actions ordinaires ou des options sur actions sans droit de vote, à un prix correspondant à la juste valeur marchande des actions à la date de l'attribution. Les options attribuées dans le cadre des régimes peuvent être levées au cours de périodes définies ne dépassant pas 10 ans à compter de la date de l'attribution. Au 30 septembre 2003, 26,5 millions d'actions (25,8 millions au 31 décembre 2002) ont été réservées afin d'être émises dans le cadre des régimes d'options sur actions.

Le tableau suivant présente un sommaire des mouvements des régimes d'options sur actions de la société pour les périodes terminées le 30 septembre 2003.

Périodes terminées le 30 septembre 2003	Trimestre		Période de neuf mois	
	Nombre d'actions	Prix moyen pondéré des options	Nombre d'actions	Prix moyen pondéré des options
En circulation au début	24 535 395	25,13 \$	24 689 860	25,60 \$
Octroyées	158 520	21,69	1 162 325	15,90
Levées	(234 522)	13,29	(275 064)	13,39
Éteintes et expirées	(236 753)	30,06	(1 354 481)	27,45
En circulation à la fin	24 222 640	25,17	24 222 640	25,17

#### e) Bons de souscription

Conformément aux modalités de la convention d'achat de Clearnet, entrée en vigueur le 18 janvier 2001, TELUS Corporation a échangé les bons de souscription détenus par les détenteurs des anciens bons de souscription de Clearnet. Chaque bon de souscription donne droit au détenteur d'acheter une action sans droit de vote au prix de 10,00 \$ US l'action jusqu'au 15 septembre 2005. Le produit de l'exercice des bons de souscription est porté au crédit du capital-actions. Au 30 septembre 2003, 0,8 million de bons de souscription (0,8 million au 31 décembre 2002) étaient en circulation.

#### f) Régime incitatif à base d'actions

La société a lancé un régime afin d'augmenter les ventes de divers produits et services en offrant une rémunération supplémentaire basée sur le rendement sous forme d'actions sans droit de vote. La société a réservé 0,2 million d'actions (0,3 million au 31 décembre 2002) à des fins d'émission aux termes de ce régime. Au 30 septembre 2003, les actions gagnées, mais pas encore émises, sont comptabilisées à titre de composante des capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires.

#### g) Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions

La société offre un régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions dans le cadre duquel les actionnaires admissibles peuvent acquérir des actions sans droit de vote au moyen du réinvestissement des dividendes et de paiements additionnels facultatifs en espèces. Le régime peut, au gré de la société, offrir les actions sans droit de vote à un escompte pouvant aller jusqu'à 5 % du cours du marché; toutefois, aucun escompte ne sera accordé dans le cas des actions sans droit de vote achetées au moyen de paiements additionnels facultatifs en espèces. Les actions acquises au moyen des paiements facultatifs en espèces sont assujetties à un investissement minimal de 100 \$ par opération et maximal de 20 000 \$ par année civile. En vertu de ce régime, la société a le choix d'offrir de nouvelles actions ou de demander au fiduciaire d'en acquérir sur le marché boursier. Avant le 1<sup>er</sup> juillet 2001, moment où l'émission des nouvelles actions a débuté, toutes les actions sans droit de vote avaient été achetées en Bourse aux cours du marché.

## 16. Engagements et passifs éventuels

### a) Initiatives dans le cadre du programme d'efficacité opérationnelle

Comme il est indiqué à la note 4, la société estime qu'un montant de restructuration supplémentaire d'environ 7,3 millions de dollars pourrait être inscrit en 2003 relativement au programme d'efficacité opérationnelle pour des éléments qui ne pouvaient pas être inscrits avant le 30 septembre 2003.

### b) Négociations collectives

En 2000, TELUS a entrepris des négociations collectives avec le Telecommunications Workers Union en vue d'une nouvelle convention collective devant remplacer d'anciennes conventions conclues avec BC TELECOM et TELUS en Alberta. À la suite de l'acquisition de Clearnet et d'opérations subséquentes, le secteur Mobilité a décidé d'entreprendre des négociations distinctes pour ses activités syndiquées de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Il s'agit de la première ronde de négociations collectives depuis la fusion de BC TELECOM et de TELUS Alberta, et



la société vise à remplacer les diverses conventions collectives précédentes par une seule convention collective pour la nouvelle unité de négociation.

Au cours du quatrième trimestre de 2002, la demande de nomination d'un conciliateur fédéral que la société avait adressée au ministre fédéral du Travail, tel que le prévoit le Code canadien du travail, a été acceptée. Pendant que la conciliation suit son cours, le Code canadien du travail interdit le déclenchement de toute grève ou lock-out.

En janvier 2003, la société et le Telecommunications Workers Union ont signé une convention de maintien des activités, comme l'exige la loi fédérale. Cette convention prévoit le maintien des services pour les urgences du 911, les forces policières, les services d'incendie, les services ambulanciers, les hôpitaux et la garde côtière, et d'autres dispositions couvrent d'autres services d'urgence potentielle qui peuvent être nécessaires pour éviter des dangers immédiats et graves pour la santé et la sécurité du public en cas d'arrêt de travail.

Également en janvier 2003, la société et le Telecommunications Workers Union ont convenu de prolonger le processus de conciliation afin d'inclure l'examen général de tous les points en suspens et une période de conciliation de 60 jours subséquente. En juillet 2003, les conciliateurs ont conclu leur examen global et dressé leur plan d'action qui a été approuvé par la société et le Telecommunications Workers Union. Le plan d'action des conciliateurs prévoit une période de conciliation de 60 jours débutant le 14 novembre 2003; entre-temps, les discussions relatives aux régimes de retraite et aux avantages sociaux se poursuivront. Si les points en suspens ne sont pas réglés à la fin de la période de 60 jours, les parties peuvent convenir de prolonger cette phase ou, après une période de réflexion de 21 jours, une interruption de travail légale pourrait avoir lieu au plus tôt en février 2004. Si les points en suspens ne sont pas résolus et si les parties ne peuvent s'entendre sur une nouvelle convention collective, le travail pourrait être interrompu. Puisqu'une telle interruption pourrait prendre diverses formes, il est pour ainsi dire impossible de prévoir pour l'instant les conséquences opérationnelles et financières qui pourraient en résulter.

### c) Garanties

Avec prise d'effet pour les périodes terminées après le 31 décembre 2002, les PCGR du Canada exigent que des informations soient fournies sur certains types de garanties ainsi que sur leurs montants maximaux et non actualisés. Les montants maximaux pouvant être versés représentent le cas le plus défavorable et ne reflètent pas nécessairement les résultats prévus par la société. Les garanties sur lesquelles des informations doivent être présentées sont les engagements qui prévoient des paiements conditionnels à des événements futurs précis; dans le cours normal de ses activités, la société prend des engagements qui, selon les PCGR, pourraient être considérés comme des garanties. Selon la définition des PCGR du Canada, les notes d'orientation sur les informations à fournir ne s'appliquent pas aux garanties associées au rendement futur de la société.

*Garanties de bonne exécution* : Les garanties de bonne exécution peuvent obliger éventuellement le garant à faire des paiements au bénéficiaire de la garantie en raison de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'un tiers. TELUS fournit des garanties à l'égard du prix de vente des résidences principales de ses employés dans le cadre de ses politiques de réinstallation des employés. Dans l'éventualité où la société serait tenue de faire des paiements en vertu de ces garanties, elle doit acheter la propriété de l'employé (aux fins de revente immédiate).

La société a garanti l'obligation financière d'un tiers dans le cadre d'une entente visant les droits de dénomination d'une installation. La garantie vient à échéance le 31 décembre 2014, selon la méthode de l'amortissement dégressif, et la société dispose de recours limités à cet égard.

En 2003, la société a garanti la bonne exécution d'un tiers relativement à un contrat passé avec un client qui a été cédé à ce tiers. La société serait tenue de faire un paiement au client si les obligations de bonne exécution du contrat n'étaient pas respectées. Cette garantie demeurera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2003 et prévoit des recours limités.

En 2003, la société a garanti l'obligation financière d'un client envers un tiers à l'égard du matériel de télécommunications qu'elle fournit à ce client. La société pourrait être tenue de faire un paiement au tiers si le client n'acceptait pas le matériel de télécommunications en raison d'un important défaut du matériel l'empêchant

d'atteindre les niveaux de service prévus. Cette garantie demeurera en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2004, et la société dispose de recours à l'égard de l'actif sous-jacent.

Au 30 septembre 2003, la société n'a constaté aucun passif en ce qui a trait aux garanties de bonne exécution susmentionnées.

*Garanties financières* : Conjointement à son retrait, en 2001, des activités liées à la location de matériel, la société a fourni une garantie à un tiers à l'égard de certains baux précis associés aux actifs liés aux télécommunications et à des véhicules. Dans l'éventualité où le locataire serait en situation de défaut, la société serait tenue de faire un paiement dans la mesure où la valeur réalisée de l'actif sous-jacent serait insuffisante pour rembourser le bail; dans certains cas, la société pourrait être obligée de rembourser la valeur brute du bail et de réaliser la valeur sous-jacente de l'actif loué. Au 30 septembre 2003, la société avait constaté un passif de 1,8 million de dollars en ce qui a trait aux garanties liées à ces baux.

Le tableau suivant présente les montants maximaux non actualisés des garanties au 30 septembre 2003, sans égard à la probabilité du versement de ces paiements.

(en millions)	Garanties de bonne exécution a)		Garanties financières a)		Total
2003 (reste de l'exercice)	6,5	\$	7,4	\$	13,9
2004	4,9		5,9		10,8
2005	2,0		4,4		6,4
2006	1,8		3,1		4,9
2007	1,6		1,5		3,1

a) Les montants sur une base annuelle des garanties de bonne exécution et des garanties financières comprennent les montants maximaux des garanties au cours de n'importe quelle année de la durée de la garantie.

*Engagements d'indemnisation* : Dans le cours normal de ses activités, la société peut fournir des engagements d'indemnisation en ce qui a trait à certaines opérations. Les modalités de ces engagements d'indemnisation viennent à échéance à différentes dates et ne sont souvent pas explicitement définies. Le cas échéant, un engagement d'indemnisation est enregistré à titre de passif. Dans bien des cas, ces engagements d'indemnisation ne comportent aucune limite, et le montant maximal général des obligations en vertu de ces engagements d'indemnisation ne peut être évalué de manière raisonnable. À l'exclusion des obligations enregistrées à titre de passif au moment où l'opération est effectuée, la société n'a jamais fait de paiement important en vertu de ces engagements d'indemnisation.

En ce qui a trait à la cession, en 2001, des activités de TELUS liées aux annuaires, la société a accepté de prendre en charge une quote-part proportionnelle des frais accrus de publication des annuaires pour l'acheteur si l'augmentation découle d'un changement relatif aux exigences réglementaires applicables du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC »). La quote-part de la société serait de 80 % jusqu'en mai 2006, passerait à 40 % pour les cinq années suivantes et s'établirait ensuite à 15 % dans la dernière période de cinq ans. En outre, si une mesure du CRTC empêchait l'acheteur de réaliser les activités liées aux annuaires qui sont précisées dans l'entente, TELUS éprouverait toute perte subie par l'acheteur.

Au 30 septembre 2003, la société n'a constaté aucun passif en ce qui a trait à ses engagements d'indemnisation.

#### **d) Réclamations et poursuites**

La société fait l'objet de diverses réclamations et poursuites visant des dommages et intérêts et d'autres compensations. La société ne peut à l'heure actuelle prévoir avec certitude l'issue de ces litiges. Cependant, la direction est d'avis, selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable qu'un passif non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la société.

## 17. Renseignements financiers supplémentaires

### a) État des résultats

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2003	2002	2003	2002
Frais de publicité	30,3 \$	29,8 \$	90,7 \$	105,1 \$

### b) Bilan

(en millions)	Au 30 septembre 2003	Au 31 décembre 2002
<b>Débiteurs</b>		
Débiteurs des clients	331,2 \$	524,7 \$
Débiteurs constatés par régularisation	227,0	179,2
Provision pour créances douteuses	(65,0)	(71,8)
Autres	11,3	8,3
	<b>504,5 \$</b>	<b>640,4 \$</b>
<b>Frais payés d'avance et autres</b>		
Frais payés d'avance	107,4 \$	106,1 \$
Coûts reportés afférents à l'installation et à l'activation de comptes clients	52,8	57,3
Autres	—	0,1
	<b>160,2 \$</b>	<b>163,5 \$</b>
<b>Créditeurs et charges à payer</b>		
Comptes fournisseurs	308,8 \$	337,1 \$
Charges à payer	337,4	388,1
Paie et autres charges salariales connexes	381,3	359,7
Intérêts débiteurs	206,1	75,4
Autres	32,8	38,5
	<b>1 266,4 \$</b>	<b>1 198,8 \$</b>
<b>Facturation par anticipation et dépôts de clients</b>		
Facturation par anticipation	365,9 \$	304,3 \$
Dépôts des clients	24,9	26,0
	<b>390,8 \$</b>	<b>330,3 \$</b>

### c) État des flux de trésorerie

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2003	2002	2003	2002
<b>Décaissements liés au programme d'efficacité opérationnelle</b>				
Réduction de l'effectif				
Départs volontaires (régime d'incitation à la retraite anticipée, régime d'incitation au départ volontaire et autres)	18,6 \$	29,6 \$	144,8 \$	29,6 \$
Départs non volontaires et autres	8,6	22,6	71,7	83,7
Frais de résiliation de baux	2,2	1,9	5,8	4,2
Autres charges	2,7	2,6	11,3	16,5
	<b>32,1 \$</b>	<b>56,7 \$</b>	<b>233,6 \$</b>	<b>134,0 \$</b>
<b>Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement</b>				
Débiteurs	(4,9) \$	259,2 \$	135,9 \$	301,5 \$
Impôts sur les bénéfices et autres impôts à recevoir	8,9	3,4	(208,2)	(55,3)
Stocks	3,8	8,6	18,7	26,1
Frais payés d'avance et autres	64,7	84,2	4,6	32,6
Créditeurs et charges à payer	186,3	50,1	71,5	(11,5)
Facturation par anticipation et dépôts de clients	20,3	18,2	60,5	3,7
	<b>279,1 \$</b>	<b>423,7 \$</b>	<b>83,0 \$</b>	<b>297,1 \$</b>

**18. Information sectorielle**

Les secteurs isolables de la société, utilisés pour les besoins de la gestion de l'entreprise, sont Communications et Mobilité. Le secteur Communications comprend ce qui suit : services locaux et interurbains de transmission de la voix, services de transmission de données et autres services de télécommunications, sauf les services sans fil; le secteur Mobilité comprend ce qui suit : services cellulaires et de téléavertissement. La division sectorielle est établie sur la base de similarités technologiques, des compétences techniques nécessaires à la fourniture des produits et services, ainsi que des canaux de distribution employés. Les ventes intersectorielles sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit un montant convenu entre les parties.

Trimestres terminés les 30 septembre (en millions)	Communications		Mobilité		Éliminations		Chiffres consolidés	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Produits externes	1 186,3 \$	1 233,8 \$	619,9 \$	532,5 \$	— \$	— \$	1 806,2 \$	1 766,3 \$
Produits intersectoriels	24,6	24,5	4,0	4,9	(28,6)	(29,4)	—	—
Total des produits d'exploitation	1 210,9	1 258,3	623,9	537,4	(28,6)	(29,4)	1 806,2	1 766,3
Charges d'exploitation	701,9	760,0	378,4	372,6	(28,6)	(29,4)	1 051,7	1 103,2
BAlIA a)	509,0 \$	498,3 \$	245,5 \$	164,8 \$	— \$	— \$	754,5 \$	663,1 \$
Total des dépenses en immobilisations	208,9 \$	230,2 \$	95,1 \$	97,0 \$	— \$	— \$	304,0 \$	327,2 \$
BAlIA moins le total des dépenses en immobilisations	300,1 \$	268,1 \$	150,4 \$	67,8 \$	— \$	— \$	450,5 \$	335,9 \$
Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre (en millions)	Communications		Mobilité		Éliminations		Chiffres consolidés	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Produits externes	3 604,0 \$	3 745,1 \$	1 716,4 \$	1 467,2 \$	— \$	— \$	5 320,4 \$	5 212,3 \$
Produits intersectoriels	71,4	72,5	11,6	13,2	(83,0)	(85,7)	—	—
Total des produits d'exploitation	3 675,4	3 817,6	1 728,0	1 480,4	(83,0)	(85,7)	5 320,4	5 212,3
Charges d'exploitation	2 155,7	2 350,4	1 102,6	1 074,2	(83,0)	(85,7)	3 175,3	3 338,9
BAlIA a)	1 519,7 \$	1 467,2 \$	625,4 \$	406,2 \$	— \$	— \$	2 145,1 \$	1 873,4 \$
Total des dépenses en immobilisations	589,8 \$	947,2 \$	227,5 \$	334,5 \$	— \$	— \$	817,3 \$	1 281,7 \$
BAlIA moins le total des dépenses en immobilisations	929,9 \$	520,0 \$	397,9 \$	71,7 \$	— \$	— \$	1 327,8 \$	591,7 \$

a) Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAlIA ») s'entend de la différence entre les produits d'exploitation et les charges d'exploitation, compte non tenu des coûts de restructuration et de réduction de l'effectif, tels qu'ils sont définis. La société a publié de l'information au sujet du BAlIA et l'inclut dans l'information présentée, parce qu'il constitue une mesure clé à laquelle la direction a recours pour évaluer la performance de ses secteurs d'exploitation et qu'il sert à déterminer si la société respecte les clauses restrictives de ses conventions d'emprunt.

**19. Opérations entre apparentés**

En 2001, la société a conclu avec Verizon Communications Inc. (« Verizon »), un actionnaire important, une convention visant l'acquisition de certains droits relatifs aux logiciels, aux technologies, aux services et à d'autres avantages de Verizon. Cette convention remplace et modifie une convention antérieure intervenue entre la société et GTE Corporation. Cette convention est renouvelable annuellement à l'entière discrétion de la société jusqu'au 31 décembre 2008 et elle a été renouvelée pour 2004. Au 30 septembre 2003, la société avait acquis des licences d'utilisation de logiciels désignés et une licence de marque de commerce totalisant 312,1 millions de dollars, montant constaté dans les immobilisations et les autres actifs. Ces actifs sont évalués à la juste valeur marchande établie à la date d'acquisition par une expertise indépendante. Dans l'hypothèse où la convention est renouvelée jusqu'en 2008, l'engagement total aux termes de la nouvelle convention s'élèverait à 377 millions de dollars américains pour la

période de 2001 à 2008 et l'engagement résiduel après le 30 septembre 2003 s'établirait à 107 millions de dollars américains. La société a également reçu et passé en charges des services et des avantages continus dans le cours normal de ses activités, selon les conditions et modalités du marché; la société devait à Verizon, sur une base nette et en incluant les dividendes à payer, une somme de 41,8 millions de dollars au 30 septembre 2003 (75,4 millions au 31 décembre 2002).

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	2003	Trimestre 2002	2003	Période de neuf mois 2002
Convention conclue avec Verizon				
Services continus et autres avantages passés en charges	6,9 \$	10,1 \$	21,2 \$	35,4 \$
Licences d'utilisation de logiciels désignés et licence de marque de commerce acquises et constatées à titre d'immobilisations et autres	— \$	28,8 \$	— \$	82,5 \$
Ventes à Verizon (utilisation par les clients de Verizon de l'infrastructure de télécommunications de TELUS et d'autres ressources)	14,8 \$	9,4 \$	35,9 \$	25,2 \$
Achats à Verizon (utilisation par les clients de TELUS de l'infrastructure de télécommunications de Verizon et d'autres ressources)	6,8 \$	11,1 \$	27,7 \$	25,5 \$

Tout comme les autres actionnaires de la société et dans la même mesure que ceux-ci, Verizon a le droit de participer au régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions de la société (voir la note 15 g). Le tableau suivant présente un résumé des opérations sur dividendes de la société avec Verizon, lesquelles sont incluses ailleurs dans les présents états financiers sous des rubriques similaires.

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	2003	Trimestre 2002	2003	Période de neuf mois 2002
Dividendes déclarés attribuables à l'actionnariat de Verizon				
- pour paiement en espèces	11,0 \$	10,5 \$	32,5 \$	21,0 \$
- pour réinvestissement en actions nouvellement émises	—	0,5	0,5	11,9
	11,0	11,0	33,0	32,9
Paiements en espèces	11,0	10,5	32,0	10,5
Réinvestissement en actions nouvellement émises	—	0,5	1,0	22,1
	11,0	11,0	33,0	32,6
Variation des dividendes payables à Verizon	—	—	—	0,3
Dividendes à payer à Verizon au début	11,0	11,0	11,0	10,7
Dividendes à payer à Verizon à la fin	11,0 \$	11,0 \$	11,0 \$	11,0 \$

**20. Différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis**

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les PCGR du Canada. Les principes adoptés dans ces états financiers sont conformes à tous les égards importants à ceux généralement reconnus aux États-Unis, à l'exception des différences résumées ci-dessous. Les différences importantes entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis auraient l'incidence suivante sur le bénéfice net présenté par la société :

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2003	2002	2003	2002
Bénéfice net (perte nette) selon les PCGR du Canada	<b>115,9</b>	<b>\$ (107,4)</b>	<b>\$ 281,9</b>	<b>\$ (89,8)</b>
Retraitements				
Diminution de l'amortissement b)	<b>9,0</b>	9,0	<b>26,9</b>	26,9
Diminution des intérêts débiteurs c)	<b>2,4</b>	2,4	<b>7,2</b>	7,2
Amortissement des actifs incorporels d)	<b>(20,5)</b>	(20,5)	<b>(61,4)</b>	(61,4)
Modification des avantages sociaux futurs e)	<b>(4,2)</b>	(4,2)	<b>(12,7)</b>	(12,7)
Moins-value de l'actif – diminution de l'amortissement f)	<b>18,0</b>	18,0	<b>54,1</b>	54,1
Intérêts sur les débetures convertibles g)	<b>(1,8)</b>	(1,8)	<b>(5,3)</b>	(5,1)
Comptabilisation des instruments dérivés h)	<b>(0,1)</b>	1,2	<b>0,2</b>	0,7
Impôts sur les retraitements ci-dessus	<b>(1,6)</b>	(1,3)	<b>(5,1)</b>	(5,5)
Bénéfice (perte) avant l'incidence de la modification d'une convention comptable	<b>117,1</b>	(104,6)	<b>285,8</b>	(85,6)
Incidence de la modification de la convention comptable relative aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels j)	—	—	—	(1,701,6)
Bénéfice net (perte nette) selon les PCGR des États-Unis	<b>117,1</b>	(104,6)	<b>285,8</b>	(1,787,2)
Autres composantes du résultat global h) n)	<b>(68,0)</b>	140,3	<b>(151,6)</b>	164,4
Résultat global selon les PCGR des États-Unis	<b>49,1</b>	<b>\$ 35,7</b>	<b>\$ 134,2</b>	<b>\$ (1,622,8)</b>
Bénéfice (perte) de base et dilué par action selon les PCGR des États-Unis :				
Avant l'incidence de la modification de la convention comptable relative aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels	<b>0,33</b>	<b>\$ (0,33)</b>	<b>\$ 0,81</b>	<b>\$ (0,29)</b>
Incidence de la modification de la convention comptable relative aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels j)	—	—	—	(5,51)
Bénéfice net (perte nette)	<b>0,33</b>	<b>\$ (0,33)</b>	<b>\$ 0,81</b>	<b>\$ (5,80)</b>

Le tableau qui suit présente les retraitements effectués aux postes les plus importants du bilan de manière à refléter l'application des PCGR des États-Unis :

(en millions)	Au 30 septembre 2003	Au 31 décembre 2002
Actif à court terme	<b>1 406,3</b>	<b>\$ 1 173,2</b>
Immobilisations		
Immobilisations corporelles et autres	<b>7 744,1</b>	7 926,0
Actifs incorporels amortissables	<b>2 660,8</b>	2 901,6
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie	<b>2 954,5</b>	2 950,1
Écart d'acquisition	<b>3 543,6</b>	3 543,2
Impôts sur les bénéfices reportés	<b>811,8</b>	1 174,7
Autres actifs	<b>644,7</b>	979,9
	<b>19 765,8</b>	<b>\$ 20 648,7</b>
Passif à court terme	<b>2 175,2</b>	<b>\$ 2 181,0</b>
Dette à long terme	<b>6 796,1</b>	8 364,9
Autres passifs à long terme	<b>1 162,5</b>	499,7
Impôts sur les bénéfices reportés	<b>1 626,2</b>	1 655,1
Part des actionnaires sans contrôle	<b>10,5</b>	11,2
Capitaux propres	<b>7 995,3</b>	7 936,8
	<b>19 765,8</b>	<b>\$ 20 648,7</b>

Le tableau qui suit présente le rapprochement des capitaux propres en tenant compte des différences entre les PCGR du Canada et des États-Unis :

Aux 30 septembre (en millions)	2003	2002
Capitaux propres selon les PCGR du Canada	6 636,7 \$	6 600,9 \$
Retraitements		
Méthode de l'acquisition contre méthode de la fusion d'intérêts communs a) – e), k)	1 520,9	1 554,7
Moins-value de l'actif f)	(2,2)	(46,6)
Reclassement des débetures convertibles des capitaux propres à la dette g)	(151,8)	(150,7)
Comptabilisation des instruments dérivés h)	(1,2)	(2,0)
Écart d'acquisition supplémentaire découlant de l'acquisition de Clearnet l)	123,5	123,5
Autres éléments du résultat global cumulés n)	(130,6)	144,5
Capitaux propres selon les PCGR des États-Unis	7 995,3 \$	8 224,3 \$
Composition des capitaux propres selon les PCGR des États-Unis		
Actions préférentielles et privilégiées		
Actions préférentielles et privilégiées de TELUS Communications Inc.	69,7 \$	69,7 \$
Avoir des porteurs d'actions ordinaires		
Actions ordinaires	4 263,1	4 190,6
Actions sans droit de vote	4 568,4	4 523,7
Options et bons de souscription	53,9	56,8
Montant constaté au titre des actions pouvant être émises dans le cadre du régime incitatif à base d'actions et autres charges	(2,5)	0,2
Bénéfices non répartis (déficit)	(834,1)	(768,6)
Autres éléments du résultat global cumulés n)	(130,6)	144,5
Surplus d'apport	7,4	7,4
	7 925,6	8 154,6
	7 995,3 \$	8 224,3 \$

#### a) Fusion de BC TELECOM et de TELUS

Le regroupement entre BC TELECOM et TELUS Corporation (société portant la nouvelle dénomination de TELUS Holdings Inc. et liquidée le 1<sup>er</sup> juin 2001) a été comptabilisé selon la méthode de la fusion d'intérêts communs, conformément aux PCGR du Canada. Selon les PCGR du Canada, l'application de cette méthode à la fusion entre BC TELECOM et TELUS Holdings Inc. a entraîné le retraitement des chiffres des exercices antérieurs comme si les deux sociétés avaient toujours été regroupées. Selon les PCGR des États-Unis, la fusion est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le recours à cette méthode donne lieu à l'acquisition de TELUS (TELUS Holdings Inc.) par BC TELECOM pour une somme de 4 662,4 millions de dollars (y compris des frais de fusion de l'ordre de 51,9 millions de dollars) en date du 31 janvier 1999.

#### b) Amortissement

Étant donné que, selon la méthode de l'acquisition, les immobilisations de TELUS au moment de l'acquisition ont été comptabilisées à leur juste valeur, plutôt qu'à leur coût sous-jacent (valeur comptable) pour TELUS, leur amortissement selon les PCGR des États-Unis différera.

#### c) Intérêts

Étant donné que, selon la méthode de l'acquisition, la dette à long terme de TELUS au moment de l'acquisition a été comptabilisée à sa juste valeur, plutôt qu'à son coût sous-jacent (valeur comptable) pour TELUS, les intérêts débiteurs sur cette dette selon les PCGR des États-Unis différeront.

#### d) Actifs incorporels

Étant donné que les actifs incorporels de TELUS au moment de l'acquisition ont été comptabilisés à leur juste valeur, leur amortissement, sauf pour ceux ayant une durée de vie indéfinie, devra être pris en compte selon les PCGR des États-Unis. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire comme au cours des exercices précédents.

## Notes complémentaires

Voici les montants supplémentaires qui ont été comptabilisés comme des actifs incorporels découlant de l'acquisition susmentionnée de TELUS :

(en millions)	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
			Au 30 septembre 2003	Au 31 décembre 2002
Actifs incorporels amortissables				
Abonnés – services filaires	1 950,0 \$	209,4 \$	1 740,6 \$	1 769,4 \$
Abonnés – services sans fil	250,0	148,9	101,1	133,7
	2 200,0	358,3	1 841,7	1 903,1
Actifs incorporels à durée de vie indéfinie				
Licences d'utilisation de spectre a)	1 833,3	1 833,3	—	—
	4 033,3 \$	2 191,6 \$	1 841,7 \$	1 903,1 \$

a) L'amortissement cumulé sur les licences d'utilisation de spectre correspond à l'amortissement constaté avant 2002 et à la perte de valeur transitoire.

Le montant cumulatif estimatif de la dotation aux amortissements des actifs incorporels amortissables, calculé en fonction des actifs détenus au 30 septembre 2003, s'établit comme suit pour chacun des cinq prochains exercices :

Exercices terminés les 31 décembre (en millions)

2003 (reste de l'exercice)	106,0 \$
2004	343,8
2005	234,2
2006	94,4
2007	74,7

### e) Avantages sociaux futurs

Selon les PCGR des États-Unis, les actifs et les obligations du régime d'avantages sociaux futurs de TELUS ont été constatés à leur juste valeur au moment de l'acquisition. La comptabilisation des avantages sociaux futurs selon les PCGR du Canada a été modifiée pour la rapprocher davantage de la comptabilisation selon les PCGR des États-Unis, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Les PCGR du Canada prévoient que les soldes transitoires peuvent être comptabilisés prospectivement. Par conséquent, afin d'être conforme aux PCGR des États-Unis, l'amortissement du solde transitoire doit être retranché de la charge au titre des avantages sociaux futurs.

### f) Moins-value de l'actif

Au premier trimestre de 1998, BC TELECOM a comptabilisé une charge au titre de la dépréciation des immobilisations. L'évaluation de la moins-value des immobilisations ne prévoit pas l'actualisation des flux de trésorerie nets futurs estimatifs dans le calcul de la valeur recouvrable nette. Selon les PCGR du Canada, au moment de l'évaluation, le montant constaté de la perte de valeur correspondait à l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable, tandis que suivant les PCGR des États-Unis, le montant constaté de la perte de valeur correspondait à l'excédent de la valeur comptable sur les flux de trésorerie nets futurs estimatifs actualisés ayant servi à déterminer la valeur recouvrable nette. Selon les PCGR des États-Unis, le montant après impôts passé en charges en 1998 aurait été plus élevé de 232,2 millions de dollars et il n'aurait pas été considéré comme un élément extraordinaire. L'amortissement annuel serait inférieur de quelque 72 millions de dollars par suite de la comptabilisation de cette perte de valeur supérieure selon les PCGR des États-Unis.

### g) Débentures convertibles

Selon les PCGR du Canada, les instruments financiers tels que les débentures convertibles sont classés comme des dettes ou des capitaux propres en fonction de leur nature plutôt que de leur forme juridique. Par conséquent, en raison de la nature de l'opération, les débentures convertibles ont actuellement été classées comme des capitaux propres, et la charge d'intérêts correspondante ainsi que l'amortissement des frais d'émission sont imputés aux bénéficiaires non répartis plutôt qu'aux résultats consolidés. Selon les PCGR des États-Unis, les débentures convertibles seraient comprises dans la dette à long terme, et les intérêts débiteurs correspondants ainsi que l'amortissement des frais d'émission seraient imputés aux résultats consolidés.



## h) Comptabilisation des instruments dérivés

Le 1<sup>er</sup> janvier 2001, la société a adopté les recommandations du SFAS 133, intitulé « Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities ». Cette norme exige que tous les instruments dérivés soient comptabilisés comme actif ou passif et évalués à leur juste valeur. Les PCGR du Canada prévoient un traitement comptable différent pour les instruments financiers. Selon les PCGR des États-Unis, les instruments dérivés qui constituent des couvertures de juste valeur, y compris les instruments financiers couverts, sont évalués à la valeur marchande et les ajustements sont reflétés dans les résultats. Les instruments dérivés qui constituent des couvertures de flux de trésorerie sont évalués à la valeur marchande, et les ajustements sont reflétés dans le résultat global.

## i) Impôts sur les bénéfices

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2003	2002	2003	2002
Exigibles	(11,7) \$	6,6 \$	(218,0) \$	36,9 \$
Reportés	96,3	(57,0)	353,0	(35,6)
	84,6	(50,4)	135,0	1,3
Crédits d'impôts à l'investissement	—	—	(1,0)	(40,0)
	84,6 \$	(50,4) \$	134,0 \$	(38,7) \$

La charge (l'économie) d'impôts sur les bénéfices de la société diffère de celle obtenue par l'application des taux d'imposition prescrits par la loi en raison des éléments suivants :

Trimestres terminés les 30 septembre (en millions de dollars)	2003		2002	
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prescrits par la loi	74,9 \$	37,0 %	(60,4) \$	38,9 %
Partie non imposable des gains	—		(14,0)	
Réévaluation des actifs et des passifs d'impôts reportés en raison de la baisse des taux prévus par la loi	1,0		15,6	
Autres	2,9		1,7	
	78,8	38,9 %	(57,1)	36,8 %
Impôt des grandes sociétés	5,8		6,7	
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices selon les PCGR des États-Unis	84,6 \$	41,7 %	(50,4) \$	32,5 %

Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre (en millions de dollars)	2003		2002	
Impôts de base fédéral et provinciaux combinés aux taux d'imposition prescrits par la loi	156,3 \$	37,0 %	(47,5) \$	38,7 %
Partie non imposable des gains	—		(14,0)	
Réévaluation des actifs et des passifs d'impôts reportés en raison de la baisse des taux prévus par la loi	0,8		16,0	
Taux des exercices précédents appliqués au règlement de questions fiscales	(47,0)		2,0	
Crédits d'impôts à l'investissement	(0,6)		(24,3)	
Autres	7,9		9,2	
	117,4	27,8 %	(58,6)	47,8 %
Impôt des grandes sociétés	16,6		19,9	
Charge (économie) d'impôts sur les bénéfices selon les PCGR des États-Unis	134,0 \$	31,7 %	(38,7) \$	31,6 %

### **j) Perte de valeur transitoire des actifs incorporels et écarts d'acquisition**

Les nouveaux principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis relatifs aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels à durée de vie indéfinie (SFAS 142, « Goodwill and Other Intangible Assets ») s'appliquent à la société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002. Dans le cadre des dispositions transitoires, les actifs incorporels à durée de vie indéfinie ont été soumis à un test de dépréciation au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Toute perte de valeur transitoire est considérée comme découlant d'une modification de convention comptable et imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel la modification prend effet, après le bénéfice net d'exploitation. En raison des traitements comptables différents utilisés dans le cadre de la fusion de BC TELECOM et de TELUS (voir les rubriques a) et d) ci-dessus), la valeur des actifs incorporels à durée de vie indéfinie diffère considérablement si elle est constatée selon les PCGR du Canada ou les PCGR des États-Unis. Au moment de l'évaluation de ses actifs incorporels à durée de vie indéfinie, la société a déterminé qu'il fallait constater une perte de valeur transitoire de 595,2 millions de dollars (910,0 millions avant impôts) selon les PCGR du Canada et une perte de valeur transitoire de 1 701,6 millions (2 609,7 millions avant impôts) selon les PCGR des États-Unis. Dans les deux cas, la perte de valeur transitoire a contribué à ramener la valeur comptable des actifs incorporels à durée de vie indéfinie au même montant, éliminant du coup la différence entre les PCGR.

Les écarts d'acquisition devaient aussi être soumis à un test de dépréciation au 1<sup>er</sup> janvier 2002, et toute perte de valeur transitoire doit être également considérée comme découlant d'une modification de convention comptable et présentée aux résultats de l'exercice au cours duquel la modification prend effet, après le bénéfice net d'exploitation. La société a effectué ce test au premier trimestre de 2002. La société a évalué ses écarts d'acquisition en appliquant la méthode prescrite, qui consiste à comparer la juste valeur des unités d'exploitation à leur valeur comptable, et a déterminé qu'ils n'avaient pas subi de perte de valeur transitoire. Conformément aux pratiques d'évaluation actuelles du secteur, la société a eu recours à une combinaison du modèle des flux de trésorerie actualisés et de la méthode de l'analyse comparative pour déterminer la juste valeur de ses unités d'exploitation.

### **k) Écart d'acquisition**

Selon la méthode de l'acquisition, les actifs et les passifs de TELUS au moment de l'acquisition (voir a) ont été comptabilisés à leur juste valeur, et l'excédent du prix d'achat de 403,1 millions de dollars a été attribué à l'écart d'acquisition. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la valeur comptable de l'écart d'acquisition n'est plus systématiquement amortie, mais plutôt soumise à un test de dépréciation périodique.

### **l) Écart d'acquisition supplémentaire découlant de l'acquisition de Clearnet**

Selon les PCGR des États-Unis, les actions émises par l'acquéreur afin de conclure une acquisition sont évaluées à la date de l'annonce de l'acquisition. Or, selon les PCGR du Canada, ces mêmes actions doivent être évaluées à la date à laquelle l'opération a lieu. Par conséquent, le prix d'achat selon les PCGR des États-Unis est supérieur de 131,4 millions de dollars à celui établi selon les PCGR du Canada. La différence qui en résulte est imputée à l'écart d'acquisition. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la valeur comptable de l'écart d'acquisition n'est plus systématiquement amortie, mais plutôt soumise à un test de dépréciation périodique.

### **m) Rémunération à base d'actions**

Selon les principes comptables généralement reconnus, la société est tenue de présenter l'incidence qu'aurait le recours à la méthode de la comptabilisation à la juste valeur de la rémunération à base d'actions sur les résultats et les résultats par action. Selon les PCGR du Canada, cette exigence d'information s'applique aux attributions faites après 2001; selon les PCGR des États-Unis, elle s'applique aux attributions faites après 1994. La juste valeur des options attribuées par la société en 2003 et en 2002 et les hypothèses moyennes pondérées ayant servi à estimer cette juste valeur sont présentées à la note 8. En utilisant les justes valeurs présentées à la note 8, cette incidence se traduirait approximativement par les montants pro forma que voici :

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2003	2002	2003	2002
Charge de rémunération	10,5 \$	17,1 \$	34,1 \$	53,8 \$
Bénéfice net (perte nette)				
Présenté	117,1 \$	(104,6) \$	285,8 \$	(85,6) \$
Pro forma	106,6 \$	(121,7) \$	251,7 \$	(139,4) \$
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire et action sans droit de vote				
Bénéfice de base et dilué				
Présenté	0,33 \$	(0,33) \$	0,81 \$	(5,80) \$
Pro forma	0,30 \$	(0,39) \$	0,71 \$	(5,96) \$

#### n) Informations obligatoires supplémentaires selon les PCGR des États-Unis – résultat global

Le SFAS 130, intitulé « Reporting Comprehensive Income », exige qu'un état du résultat global soit présenté au même titre que les autres états financiers. Le résultat global, qui inclut le bénéfice net, tient compte de toute variation des capitaux propres au cours de la période, à l'exception de celles qui découlent d'investissements effectués par les propriétaires ou de distributions qui leur sont versées. À l'heure actuelle, les PCGR du Canada n'exigent pas la présentation du résultat global.

Périodes terminées les 30 septembre (en millions)	Trimestre		Période de neuf mois	
	2003	2002	2003	2002
Variation de la juste valeur non réalisée des couvertures de flux de trésorerie h)	(109,6) \$	251,2 \$	(247,4) \$	293,6 \$
Passif minimum au titre des prestations	(0,9)	—	(3,0)	—
	(110,5)	251,2	(250,4)	293,6
Charge (économie) d'impôts	(42,5)	110,9	(98,8)	129,2
Autres éléments du résultat global	(68,0)	140,3	(151,6)	164,4
Autres éléments du résultat global cumulés au début	(62,6)	4,2	21,0	(19,9)
Autres éléments du résultat global cumulés à la fin	(130,6) \$	144,5 \$	(130,6) \$	144,5 \$

#### o) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003, les nouveaux principes comptables généralement reconnus associés aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'appliquent à la société (SFAS 143, intitulé « Accounting for Asset Retirement Obligations »). La nouvelle norme vise la constatation et l'évaluation des passifs au titre des obligations réglementaires, contractuelles ou juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, normalement au moment où ils sont engagés, lorsque ces obligations découlent de l'acquisition, de la construction, de la mise en valeur ou de l'exploitation normale de ces actifs. Les obligations sont initialement évaluées à leur juste valeur (au moyen de la méthode fondée sur l'actualisation) et les coûts qui en découlent sont capitalisés dans la valeur comptable des actifs en cause. Dans les périodes subséquentes, la société doit ajuster le passif pour refléter l'actualisation et toute variation du montant ou de l'échéancier des flux de trésorerie futurs sous-jacents. Le coût de la mise hors service des immobilisations est amorti de la même façon que l'actif en cause; l'actualisation est incluse dans l'établissement des résultats d'exploitation.

Tous les montants découlant de l'application de cette convention comptable sont négligeables.

## 21. Chiffres comparatifs

Certains des chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle qui a été adoptée pour la période courante.